

**Contrat Urbain de Cohésion Sociale
Programmation d'actions 2012 complémentaire**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 36
Nombre de votants : 39*

LE 13 DECEMBRE DEUX MILLE DOUZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 6 décembre et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 1 à la question n° 57), M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (de la question n° 21 à la question n° 67), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 1 à la question n° 24), M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à la question n° 58).

Sont absents et excusés : Mme CYPRIEN Jocelyne (de la question n° 58 à la question n° 67), Mme EMO Céline, Mme SANOKO Barkissa (de la question n° 1 à la question n° 20), M. CHAUVIERE Jean-Claude (de la question n° 25 à la question n° 67), Mme THETIOT Danièle, M. BAZIN Jean (de la question n° 59 à la question n° 67).

Pouvoirs ont été donnés par : Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme GILLET Christelle (de la question n° 58 à la question n° 67), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry, Mme SANOKO Barkissa à M. TAVERNIER Eric (de la question n° 1 à la question n° 20), M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. TAVERNIER Eric (de la question n° 25 à la question n° 67), Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick, M. BAZIN Jean à M. GAUTIER André (de la question n° 59 à la question n° 67).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

.../...

M. François LEFEBVRE, Adjoint au Maire, expose qu'une première programmation d'actions 2012 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale a été approuvée par le Conseil Municipal le 22 mars 2012. Un premier volant d'actions complémentaires a été approuvé par le Conseil Municipal du 27 septembre 2012. Comme convenu avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, il est désormais nécessaire d'engager les crédits disponibles.

Afin de soutenir l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi, les chantiers d'insertion de FODENO et de l'ACREPT projettent de développer leurs actions.

Pour FODENO, il s'agit de développer l'axe commercial de leur atelier « Création plus » sur une thématique spécifique Noël, de valoriser le travail de production, de développer les compétences professionnelles liées à la vente et d'élargir la clientèle.

Pour l'ACREPT, il s'agit de développer la partie démantèlement et valorisation des outils informatiques non réutilisables autrement que par recyclage.

Ces développements permettront notamment le recrutement et l'accompagnement d'un contrat aidé par structure sur 6 mois.

Considérant l'avis de la commission n° 2 du 04 décembre 2012,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver cette programmation d'actions,
- d'accorder au titre du CUCS, et en complémentarité du financement de l'ACSE, les subventions suivantes inscrites au budget 824 - 6574 – PA40 :
 - 926 € pour FODENO pour l'action Développement de « Création Plus »,
 - 1 084 € pour l'ACREPT pour l'action Développement de « Rouler pour l'emploi »,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec les porteurs de projets.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :
Publication :
Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire